

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



Commune de TAIARAPU-EST

N°83/2019/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/11/2019
Date d'affichage	29/11/2019
Date de séance	03/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de décembre à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	14	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	04	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint	X			X	
Absents	15	PAEPETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Volants	18	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	18	ATANI Hérod, 5 ^{ème} Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	TOTELE Sulia	X	
Délibération N° 83/2019/CTE Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH		X	
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA	X				X	
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X				X	
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE		X				
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X				
	MAAMAATUA/AHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X				
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X				X	
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X				X	
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X				X	
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X				
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET		X	
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARE RE Teipotemarama, Conseillère municipale		X	TETUANUI Eugène		X	
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X				
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X				X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X				
	FAUA Arlita, Conseiller Municipal	X				X	
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal	X				X	

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°83/2019/CTE**

OBJET : Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019.

La présente délibération a pour objet un virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019.

Compte tenu des situations comptables faisant apparaître certains comptes en débit et conformément aux besoins estimés pour le dernier trimestre de l'exercice 2019, il est apparu nécessaire de réajuster la section de fonctionnement du budget principal en procédant à des virements de crédits au niveau des chapitre 011 pour les dépenses à caractère général ainsi qu'au niveau des charges exceptionnelles.

Aussi, compte tenu des dernières admissions en non-valeur, est proposé d'abonder le compte 6542 « Créesances éteintes » pour un montant total de 184 452 F CFP.

Pour se faire, le virement de crédits se fera de la manière suivante :

Articles	Libellés	En moins	En plus
6045/020	Achat études prestation services		2 500 000
605/810	Achats de matériel, équipements et travaux		6 000 000
60624/020	Produits de traitement		80 000
60628/810	Autres		1 500 000
60631/810	Fournitures d'entretien		700 000
60633/810	Voirie		200 000
611/020	Contrats de prest de services av entreprises		2 000 000
6135/810	Locations mobilières		1 500 000
6161/020	Assurance Multirisques		1 000 000
6184/020	Versement organisme de formation		803 808
6225/020	Indemnités au comptable - régisseur		200 000
6251/021	Voyages et déplacements		2 500 000
6262/020	Frais de télécommunication		3 000 000
627/020	Services bancaires et assimilés		240 000
6281/021	Concours divers (cotisations)		120 000

6354/020	Droits d'enregistrement et timbres		40 000
678/251	Autres charges exceptionnelles		310 000
6714/020	Bourses et prix	310 000	
60632/810	Energie-Electricité	5 000 000	
60632/814	Energie-Electricité	2 500 000	
60636/113	Vêtements	2 900 000	
60636/810	Vêtements	483 808	
6156/814	Maintenance	8 000 000	
6282/90	Frais de gardiennage	3 500 000	
6542/020	Créances éteintes		184 452
6558/213	Autres contributions obligatoires	184 452	
	TOTAL	22 878 260	22 878 260

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



DELIBERATION N°83/2019/CTE du 03/12/2019

Portant virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2019.

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le budget principal 2019 ;
- Oui l'exposé du maire.

Après avoir délibéré en sa séance du 03/12/2019

ADOpte

Article 1 : Un virement de crédits dans la section de fonctionnement du budget principal 2019 est opéré de la manière suivante :

Articles	Libellés	En moins	En plus
6045/020	Achat études prestation services		2 500 000
605/810	Achats de matériel, équipements et travaux		6 000 000
60624/020	Produits de traitement		80 000
60628/810	Autres		1 500 000
60631/810	Fournitures d'entretien		700 000
60633/810	Voirie		200 000
611/020	Contrats de prest de services av entreprises		2 000 000
6135/810	Locations mobilières		1 500 000
6161/020	Assurance Multirisques		1 000 000
6184/020	Versement organisme de formation		803 808
6225/020	Indemnités au comptable - régisseur		200 000
6251/021	Voyages et déplacements		2 500 000
6262/020	Frais de télécommunication		3 000 000

627/020	Services bancaires et assimilés		240 000
6281/021	Concours divers (cotisations..)		120 000
6354/020	Droits d'enregistrement et timbres		40 000
678/251	Autres charges exceptionnelles		310 000
6714/020	Bourses et prix	310 000	
60632/810	Energie-Electricité	5 000 000	
60632/814	Energie-Electricité	2 500 000	
60636/113	Vêtements	2 900 000	
60636/810	Vêtements	483 808	
6156/814	Maintenance	8 000 000	
6282/90	Frais de gardiennage	3 500 000	
6542/020	Créances éteintes		184 452
6558/213	Autres contributions obligatoires	184 452	
	TOTAL	22 878 260	22 878 260

Article 2 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget principal 2019 reste inchangé.

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 06 DEC 2019.....